

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 20 juin à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PINSSON Marie-Christine, Maire.

**Présents :** Mesdames & Messieurs PINSSON Marie-Christine, FOULLOY Martine, FRAYON Jennifer, BEVALOT Benjamin, PLUCHARD Frédéric, CLEUET Philippe, BIZET Francis, David LELONG, BRUYEN Philippe, L'EQUILBECQ Sébastien, ROUSSET Lucien.

**Ont donné pouvoir :** M. BRIATTE Thomas a donné pouvoir à FOULLOY Martine, GRELIN Jean a donné pouvoir à ROUSSET Lucien, HUCHER Vincent a donné pouvoir à PLUCHARD Frédéric.

**Secrétaire de séance :** M. PLUCHARD Frédéric est nommé secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 avril 2025 :** le Conseil Municipal approuve le PV de la réunion du 7 avril 2025.

### **Délibération n° 2025.19. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 du budget Commune**

Le Compte Financier Unique (CFU) communique une information financière plus simple et plus lisible que les anciens comptes administratifs et compte de gestion, il réunit dans un seul document les données de l'exécution budgétaire et a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Conseil Municipal est invité à désigner un Président de séance pour le vote du CFU de l'année 2024, Monsieur PLUCHARD Frédéric est désigné Président de séance.

### **Madame le Maire quitte la séance au moment du vote conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.**

Après l'exposé ci-dessous, de Monsieur PLUCHARD Frédéric, Président de séance

	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
<b>Dépenses</b>	417 093.57	52 014.97	469 108.54
<b>Recettes</b>	532 576,74	172 091.28	704 668,02
<b>Résultat</b>	115 483,17	120 076.31	235 559,48
<b>Résultats antérieurs reportés (+/-)</b>	465 014.87	115 839.85	580 854.72
<b>Résultat cumulé</b>	<b>580 498,04</b>	<b>235 916.16 €</b>	<b>816 414.20</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à : 13 voix pour

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget Commune
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

### **Décision modificative N° 1 au Budget Primitif 2025**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de modifier le budget primitif 2025 concernant l'affectation des résultats, à savoir :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	-749.81 €	
R 001 : Solde d'exécution de la section		749.81 €
R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	-356.68 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	- 749.81 €	
R 744 : FCTVA	- 393.13 €	

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n° 1 au budget primitif 2025.

### **Décision modificative N° 2 au Budget primitif 2025**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits inscrits au BP 2025 sont insuffisants pour payer la facture des abribus et l'achat d'une débroussailleuse, et qu'il convient de prendre une décision modificative, à savoir :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131 : Construction bâtiments publics	- 11 937	
D 2152 : Installations de voirie		10 137
D 2158 : Autres installations, matériel et outillage technique		1800

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n° 2 au budget primitif 2025

### **Délibération n° 2025.20. Devis Fenêtres & Vérandas.**

Madame le Maire donne lecture du devis de Fenêtres & Vérandas d'un montant de 27 488,41€ T.T.C. concernant le changement des huisseries de la mairie et cantine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis proposé par Fenêtres & Vérandas d'un montant de 27 488,41€ T.T.C. pour le changement des huisseries de la mairie et la cantine, et autorise Madame le Maire à signer le devis afférent.

### **Devis pour les travaux de remise aux normes de l'électricité à l'église**

Le point sur ce dossier est reporté et sera discuté lors d'un prochain conseil municipal.

### **Délibération n° 2025.21. Repas du 3<sup>ème</sup> âge.**

Madame le Maire présente deux devis pour l'organisation du repas des Anciens à la salle des fêtes:

1<sup>er</sup> devis : **Delicatessen** / 55€ / personne tout compris (vaisselles, personnel de cuisine, mise en place, service, nappes) pour un montant total de 2760€

2<sup>ème</sup> devis : **Les petits plats de Pierrick** / 56.72€/personne (personnel de cuisine, mise en place, service) pour un montant total de 3373.49€.

Le Conseil Municipal après réflexion, décide à 14 voix pour de retenir le traiteur DELICATESSEN pour un montant de 2760€ tout compris.

### **Questions diverses :**

Les statuts du Comité des Fêtes ont été modifiés lors de l'assemblée générale en date du xxxxxx  
Mme Frayon Jennifer et M. PLUCHARD Frédéric restent les représentants du Conseil Municipal dans le bureau du Comité des fêtes.

Procès-verbal de la réunion de conseil du 20 juin 2025.

L'Association « SOUL TILLEUL » invite le Conseil Municipal le 05 juillet 2025 aux portes ouvertes du gîte la Ferme du Tilleul.

Dans le cadre de la programmation culturelle du Pays des Sources, la Communauté de commune accueille le spectacle itinérant « Ainsi va la Joie », un duo de troubadours et de leurs ânes, le 16 et 17 juillet 2025 à Conchy les Pots puis Boulogne-la-Grasse avec balade dans le village, apéritif, restauration et concert jazz, rock, blues en partenariat avec le Caméléon.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00